

Information sur la rémunération du personnel pouvant influencer significativement le profil de risque de la Banque

Conformément à la norme 15 publiée par le Conseil de stabilité financière en septembre 2009, la Banque Nationale a décidé de procéder à une publication volontaire de la rémunération octroyée en 2010 à son personnel pouvant influencer significativement le profil de risque de la Banque.

Dans sa circulaire 2011, la Banque décrit le rôle et les responsabilités du Comité de ressources humaines à l'égard des politiques et programmes de rémunération de l'ensemble des employés, y compris le personnel pouvant influencer significativement le profil de risque de la Banque. Elle décrit également le processus d'approbation et les principes sur lesquels se fondent les politiques et programmes de rémunération. Enfin, la circulaire décrit les caractéristiques des différents programmes, y compris les critères de performance, les politiques de rémunération variable différée et de droit de reprise.

Les prochains tableaux présentent la rémunération 2010 des cinq Membres de la haute direction visés de même que celle des employés formant le personnel pouvant influencer significativement le profil de risque de la Banque.

Les données sont en millions de dollars.

Rémunération octroyée en 2010

Catégorie	Nombre d'employés	Rémunération fixe	Rémunération variable		Rémunération totale	Rémunération à risque
		Salaire de base	En espèces	À base d'actions		
Membres de la haute direction visés	5	2,6 \$	4,1 \$	9,5 \$	16,2 \$	84 %
Personnel identifié	93	17,6 \$	71,0 \$	48,7 \$	137,3 \$	87 %
Total	98	20,2 \$	75,1 \$	58,2 \$	153,5 \$	87 %

Rémunération différée en cours ⁽¹⁾

Catégorie	Nombre d'employés	Acquises	Non acquises	Total impayé
Membres de la haute direction visés	5	18,2 \$	30,3 \$	48,4 \$
Personnel identifié	93	13,0 \$	99,5 \$	112,6 \$
Total	98	31,2 \$	129,8 \$	161,0 \$

(1) L'information présentée est en date du 31 octobre 2010 et est en fonction du cours de clôture des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto au 29 octobre 2010, dernier jour de négociation, soit 67,13 \$.

Aucune rémunération différée, octroyée au cours d'un exercice précédent mais acquise en 2010, n'a fait l'objet de réduction pour fins de rendement.

Autre rémunération payée au cours de 2010

Quatre employés identifiés ont reçu une prime de signature en 2010. L'information a été divulguée confidentiellement au Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF ») afin de protéger la confidentialité de l'information. Aucune prime de départ n'a été payée en 2010.